



---

**Comité spécial sur l'élaboration d'une convention  
contre la criminalité transnationale organisée**

Sixième session

Vienne, 6-17 décembre 1999

**Étude analytique des infractions graves**

**Rapport du Secrétariat**

**Additif**

En vertu du Code pénal de la Fédération de Russie, les infractions sont classées en a) infractions mineures, pour lesquelles est prévue une peine d'emprisonnement de deux ans maximum; b) infractions simples, pour lesquels est prévue une peine d'emprisonnement de cinq ans maximum; c) infractions graves, pour lesquelles est prévue une peine d'emprisonnement de 10 ans maximum; et d) infractions très graves, pour lesquelles est prévue une peine d'emprisonnement de 10 ans maximum (pour plus de détails, voir l'annexe au présent rapport). Les procédures d'enquête divergent selon que l'on a affaire à une infraction mineure ou une infraction simple, à une infraction grave ou une infraction très grave. Ainsi, pour les infractions mineures ou les infractions simples, il est possible de recourir à une procédure d'enquête préliminaire simplifiée, tandis qu'il ne peut y avoir d'opération d'infiltration qu'en cas d'infraction grave ou très grave.

## Annexe

**A. Peines d'emprisonnement prévues pour les infractions de meurtre, viol, atteinte à l'intégrité physique, enlèvement, vol simple, vol qualifié, vol avec effraction, recel de biens et extorsion en Fédération de Russie**

<i>Pays</i>	<i>Législation établissant une distinction entre les infractions graves et les autres</i>	<i>Meurtre</i>	<i>Viol</i>	<i>Atteinte à l'intégrité physique</i>	<i>Enlèvement</i>	<i>Vol simple</i>	<i>Vol qualifié</i>	<i>Vol avec effraction</i>	<i>Recel de biens</i>	<i>Extorsion (intimidation, chantage)</i>
Fédération de Russie	X	10 ans maximum (infractions graves) ou 10 ans minimum (infractions très graves)	6 à 15 ans, 8 à 20 ans, emprisonnement à vie ou peine capitale (circonstances aggravantes)	3 à 6 ans ou 4 à 15 ans (circonstances aggravantes)	2 à 8 ans ou 5 à 15 ans (circonstances aggravantes)	4 à 8 ans ou 5 à 15 ans (circonstances aggravantes)	6 mois à 3 ans ou 5 à 10 ans (circonstances aggravantes)	6 mois à 4 ans ou 3 à 12 ans (circonstances aggravantes)	6 mois à 2 ans ou 3 à 7 ans (circonstances aggravantes)	6 mois à 4 ans ou 3 à 15 ans (circonstances aggravantes)

**B. Peines d'emprisonnement prévues pour les infractions ci-après: trafic de drogues, abus de confiance, corruption (active et passive), fraude, faux-monnayage, blanchiment d'argent, trafic d'êtres humains, contrebande d'armes à feu, participation à une organisation criminelle, et constitution ou direction d'une organisation criminelle en Fédération de Russie**

<i>Pays</i>	<i>Trafic de drogues</i>	<i>Abus de confiance</i>	<i>Corruption (active et passive)</i>	<i>Fraude</i>	<i>Faux-monnayage</i>	<i>Blanchiment d'argent</i>	<i>Trafic d'êtres humains</i>	<i>Contrebande d'armes à feu</i>	<i>Participation à une organisation criminelle</i>	<i>Constitution ou direction d'une organisation criminelle</i>
Fédération de Russie	2 à 4 ans ou 3 à 7 ans (circonstances aggravantes)	6 mois à 3 ans ou 2 à 10 ans (circonstances aggravantes)	6 mois à 5 ans ou 3 à 12 ans (circonstances aggravantes)	6 mois à 3 ans ou 3 à 15 ans (circonstances aggravantes)	2 à 6 ans ou 4 à 7 ans (circonstances aggravantes)	Amende, 6 mois à 4 ans ou 4 à 10 ans (circonstances aggravantes)	3 à 7 ans ou 3 à 12 ans (circonstances aggravantes)	3 à 7 ans ou 3 à 12 ans (circonstances aggravantes)	3 à 10 ans (circonstances aggravantes)	7 à 15 ans ou 10 à 20 ans (circonstances aggravantes)

N/A.C.254/22/A.dd.1

---

N/A.C.254/22/A.dd.1

---